

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 14 décembre 2021

Le 14 décembre 2021 à 17h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Véronique MIQUELLY a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Rémi MARCENGO ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES
Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN
Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET
Sophie AMARANTINIS représentée par Gérard GAZAY

CT4/141221/43

Sur le rapport de Gérard GAZAY

Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Quartier de Gare - Redynamisation du centre-ville Aubagne"

En 2016, par délibération n°URB 032-647/16/CM du 30 juin 2016, le conseil métropolitain a déclaré d'intérêt métropolitain l'opération d'aménagement urbain du site des « Bras d'Or » sur la commune d'Aubagne.

En parallèle, la conduite d'une étude pré-opérationnelle a permis d'élargir la réflexion sur un périmètre plus large à partir de la gare d'Aubagne avec comme accroche l'îlot du Bras d'or.

Les résultats de cette étude ont conduit à définir un périmètre d'enjeux et des modalités d'urbanisation afin de développer « un quartier de Gare » participant à la redynamisation du centre-ville d'Aubagne.

Il s'agit de mettre en œuvre un projet urbain visant à développer un quartier de gare innovant proposant le développement d'équipements publics, d'emploi et d'habitat et répondant pleinement aux critères de l'intérêt métropolitain des opérations d'aménagement fixés par la délibération n°URB 023-2781/17/CM du 19 octobre 2017.

Pour réaliser cette opération, une concession d'aménagement a été confiée à la SOLEAM en 2018.

L'opération d'investissement n°2021002500 "Quartier de Gare - Redynamisation du centre-ville Aubagne" d'un montant de 10 950 000 euros TTC, inscrite au budget et enregistrée dans l'autorisation de programme 210064BP du programme 06, doit être affectée pour en permettre la réalisation.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 10 950 000 euros TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2021002500 "Quartier de Gare - Redynamisation du centre-ville Aubagne" pour un montant de 10 950 000 euros TTC, rattachée au programme 06, code AP 210064BP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Année 2022 :	5 300 000 euros TTC
Année 2023 :	3 000 000 euros TTC
Année 2024 :	2 650 000 euros TTC

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO

